

**Municipalité de
Saint-Sylvère
MRC de Bécancour
Province de Québec**

**AVIS PUBLIC
Entrée en vigueur**

Aux personnes intéressées par les règlements modifiant les règlements d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le **5 FÉVRIER 2024** le conseil municipal a adopté les règlements qui suivent :

- Projet de règlement # 367 modifiant le plan d'urbanisme # 246
- Projet de règlement # 368 modifiant le règlement de zonage # 247
- Projet de règlement # 370 modifiant le règlement sur les usages conditionnels #254
- Projet de règlement # 371 modifiant le règlement exigeant la production d'une expertise pour obtenir une autorisation particulière en zone potentiellement exposée aux glissements de terrain # 348
- Projet de règlement # 369 modifiant le règlement de lotissement # 248

Les projets de règlements visent à :

- identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain, ainsi que la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques;
- modifier l'affectation agroforestière d'une zone en affectation agricole;
- intégrer les éléments de l'article 59 en concordance avec le schéma d'aménagement de développement de la MRC;
- modifier le plan de zonage par l'agrandissement de la zone A-03 à même la zone AG-F-01;
- remplacer des définitions *Zone de contrainte type 1* et *Zone de contrainte type 2*
- autoriser de plein droit les commerces de produits agricoles de la ferme, sur la ferme;
- modifier le contenu de l'expertise géotechnique;
- remplacer le tableau de la "*Famille d'expertise géotechnique requise selon la zone dans laquelle l'intervention est projetée*";
- remplacer le tableau des "*Critères d'acceptabilité associés aux familles d'expertise géotechnique*";
- remplacer la section III sur les dispositions relatives aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans le règlement de lotissement et de zonage;

- remplacer le tableau sur le "Cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain dans les dépôts meubles" dans le règlement de zonage;
 - remplacer le tableau du "Cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain" dans le règlement de lotissement.
2. Ces règlements ont été approuvés par la MRC de Bécancour et sont entrés en vigueur le **18 avril 2024**, date de délivrance du certificat de conformité de la MRC.
 3. Ces règlements peuvent être consultés au bureau municipal du 756 A, rue Principale durant les heures d'ouverture régulières.

Donné à Saint-Sylvère, le **22 avril 2024**.

Alexandra Brière-Malo

Alexandra Brière-Malo,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ABM